

<http://aspacle.fr/spip/spip.php?article303>

Elections 2018 des représentants de parents

- Informations générales - Infos pratiques -

Date de mise en ligne : vendredi 5 octobre 2018

Copyright © ASPACLE - Tous droits réservés

Madame, Monsieur,

Vous allez voter le **vendredi 12 octobre 2018** pour élire les représentants de parents au conseil d'école (conseil d'administration) du C.L.E.

Celui-ci vote les décisions concernant l'organisation de l'établissement et les conditions de scolarité (règlement intérieur, budget, restauration, projet d'établissement...). Les parents d'élèves y sont représentés par leurs élus qui ont droit de vote.

L'association de parents d'élèves du Collège et Lycée Expérimental (ASPACLE) affiliée à la **F.C.P.E.** du Calvados présente une liste de candidats au conseil d'école en vue de :

- Défendre les droits des élèves et l'exercice de leur citoyenneté,
- Soutenir l'innovation pédagogique dans le respect de l'individualité de chaque élève,
- Favoriser l'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- Défendre la qualité de la concertation entre les enseignants, les parents et les élèves,
- Participer aux différents groupes de travail mis en place par l'équipe pédagogique,
- Prendre part aux instances de décision,
- Suivre le devenir du C.L.E. en participant à l'élaboration du projet d'établissement.

Nous souhaitons que le dialogue le plus fructueux puisse s'instaurer avec tous les parents. Les réunions de parents sont ouvertes à tous et il est important d'y participer ! Elles ont lieu chaque mois le 1er mardi de 18h00 à 19h15 au CLE. Un calendrier sera affiché sur le panneau d'affichage réservé aux parents. Nous restons ouverts à toutes critiques et propositions. Vous pouvez-nous contacter par l'intermédiaire de notre mail : parents.cle@free.fr ou notre site Web : <http://www.aspace.fr>

POUR QUE VOS ÉLUS SOIENT LE PLUS REPRÉSENTATIFS,

VOTEZ NOMBREUX le vendredi 12 octobre 2018

entre 15h00 et 19h00

vous pouvez aussi voter par correspondance

Attention, les deux parents sont électeurs. Vous êtes donc invités à voter tous les deux. Si un seul des parents peut se déplacer, il peut voter pour l'autre, mais uniquement par correspondance ([voir notice jointe](#)).

Merci de votre confiance